

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80003 Numéro SIREN : 451 418 859 Nom ou dénomination : AIM

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 3144

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/003144**
n° de gestion : **2004B80003**
n° SIREN : **451 418 859 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 19/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

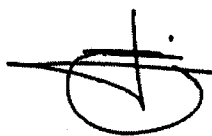
AIM - Société à responsabilité limitée
570 chemin Des Léchés 07130 Soyons -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



334441



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL AIM		570 Chemin des Lèches	
SIRET	4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8	07130 SOYONS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés (C) : Centre de l'Impôt sur les Sociétés, n° d'imposition et n° d'identification de la société mère:

D'AUBENAS

Dépôt n° 31114 du 19.01.17.

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plomberie - chauffage	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	4 739	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SARL CABINET FALAVEL
215 Allée du Vivarais
ZI Sud
26300 BOURG DE PEAGE
Tél: 04 75 48 86 08

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 13/02/2017 Lieu SOYONS
Qualité et nom du signataire: GERANT
Signature MANEVAL Stéphane

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
MR MANEVAL Stéphane GERANT 570 Chemin des Lèch 07130 SOYONS	10	2016	24 500		2 103		

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	32 939	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise EURL AIMNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 570 Chemin des Lèches07130 SOYONSNuméro SIRET * 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	15 597	11 667
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	41 445	11 667
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	1 286	30 546
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	41 475	13 896
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	4 866	9 473
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	54 979	17 624
	Charges constatées d'avance *	092	094		281
	Total II	096	098	102 605	71 820
Total général (I+II)		110	112	144 050	83 486
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		39 779	37 029
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		6 168	2 751
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		47 047	40 879
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		32 147	7 560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		46 935	29 385
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 308	17 922	5 663
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		97 003	42 607
	Total général (I + II + III)	180		144 050	83 486
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AIM

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2016

Exercice N-1 clos le 31/12/2015

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		BÉNÉFICES	
Ventes de marchandises *	209	210									
Production vendue { biens intracommunautaires services * }	215	214	243 152								
	217	218	77 712								
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(26 731)								
Production immobilisée *		224									
Subventions d'exploitation reçues		226									1 450
Autres produits		230									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	294 134								231 752
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234									
Variation de stock (marchandises) *		236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	130 747								124 324
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	2 529								(1 505)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	58 811								53 233
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 793	244	2 782								1 973
Rémunérations du personnel *		250	73 835								46 135
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	15 166								1 399
Dotations aux amortissements *		254	7 228								4 591
Dotations aux provisions		256									
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259		262									
{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260											
Total des charges d'exploitation (II)		264	291 098								230 150
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	3 036								1 602
Produits financiers (III)		280									
Produits exceptionnels (IV)		290	8 749								660
Charges financières (V)		294	1 136								640
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347		300	5 967								45
{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348											
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	(1 485)								(1 174)
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	6 168								2 751
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	6 168								314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318									
Provisions non déductibles *		322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	(1 485)								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés 247		330	56								
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248											
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option 249		251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997
Entreprise nouvelle (44. sexies) 986											
Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987											
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981											
Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989											
Divers dont ZFA (44. quaterdecies) 345											
Investissements outre-mer 344											
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 739								354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	4 739								372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Majorations de retard Caisse de CP		17
Majorations de retard CFE		39
Total des réintégrations diverses	330	56

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 491	442	446	7 491		
	Installations générales agencements divers	450	4 350	452	456	4 350		
	Matériel de transport	460	17 606	462	466	43 753		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 448	472	476	1 448		
	Immobilisations financières	480	482	484	486			
	TOTAL	490	30 895	492	16 770	496	57 042	57 042

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
	Terrains	510	512	514	516				
	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 567	532	536	6 849			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 484	542	546	2 285			
	Matériel de transport	550	9 729	552	556	10 859			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 448	562	566	1 448			
	TOTAL	570	19 228	572	7 228	574	10 859	576	15 597

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	NISSAN NV200 Neuf		Rachat Trafic 2105										
TOTAL	578	16 770	580	10 859	582	5 911	584	8 083	586	2 172	588	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579					Régularisations	590		583	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)											591		
TOTAL									596	2 172	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	41 772
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	32 378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	243 152
Production vendue - Services	141	77 712
Production stockée	111	(26 731)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	294 134

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	130 747
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	2 529
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	47 034
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	180 309

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	113 825
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	113 825
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		320 864
Période de référence du 024 01/01/2016 au 160 31/12/2016			
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AIM

ADRESSE (voie) 570 Chemin des Lèches

CODE POSTAL 07130

VILLE SOYONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			25.48
31/12/2016 CX Total I.C. au 31/12/2016		25.48	
46860000 CHARGES A PAYER			1 060.00
31/12/2016 CX HONORAIRES FALAVEL solde 2016		810.00	
31/12/2016 CX TAXE D'APPRENTISSAGE 2016		250.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			55.57
27/04/2016 BQ1 IMPOT retenue majo CFE 2015	39.00		
20/07/2016 BQ1 CAISSE DE CP majorations 04.1	3.01		
18/10/2016 BQ1 CAISSE DE CP majorations 07.1	13.56		
67520000 VAL COMPT ELEMENTS ACTIF CEDES			5 911.00
31/12/2016 OD Cession / Rebut au 31/12/2016	5 911.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			666.04
29/09/2016 OD Reg FRANCE PARE BRISE HT/ass		666.04	
77520000 PRODTS CESSIONS ELEMENTS ACTIF			8 083.33
24/06/2016 VE V94 GGE PROVENCE vte REN Traf		1 000.00	
01/09/2016 VE V134 FORD vte NISSAN NV200		7 083.33	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 144 050.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 320 864.42 Euros et dégageant un bénéfice de 6 167.63 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 2 196 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	2 196

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Autres dettes	1 060
Total	1 085

EURL AIM

au Capital de 1 000 Euros

570, chemin des Lèches

07130 SOYONS

RCS AUBENAS 451 418 859 (2004 B 80003)

SIRET 451 418 859 00018

APE 4322A

PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept le trente Juin à dix huit heures, au siège social, l'associé unique de l'EURL AIM a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve sans réserve ni restriction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 s'élevant à 6 167,63 euros, comme suit :

- | | |
|---|-------------------------|
| - au crédit du compte "Autres Réserves" | 6 167,63 euros
===== |
|---|-------------------------|

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les conventions intervenues en cours d'exercice, savoir :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Rémunération du gérant majoritaire
versée au cours de l'exercice 2016 | 24 500,00 euros
===== |
|
- Les cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant ont été comptabilisées en charges et supportées financièrement par la société. | |
|
- Indemnités kilométriques versées au gérant |
2 102,76 euros
===== |
|
- Location des murs servie à M. MANEVAL Stéphane
au cours de l'exercice 2016 |

10 800,00 euros
===== |

- Compte courant d'associé au 31 Décembre 2016 :
- C/CT MANEVAL Stéphane

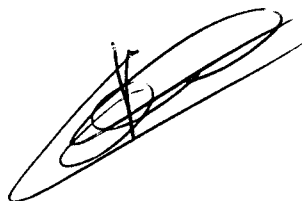
1 307,78 euros
=====

Aucun intérêt n'ayant été perçu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

MANEVAL Stéphane

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke, positioned below the printed name.

EURL AIM

EURL au capital de 1 000.00 Euros
RCS ANNONAY N°
Siège social : 570 Chemin des Lèches
07130 SOYONS

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 294 133.89 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 230 302.08 Euros, soit une augmentation de 27.72 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 6 167.63 Euros, soit 2.10 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 302 883.26 Euros contre 232 412.08 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 30.32 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 296 715.63 Euros contre 229 661.40 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 29.20 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 89 000.54 Euros et représentent 30.26 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 87.24 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 7 228.00 Euros et représentent 2.46 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 1 899.83 Euros soit 0.65 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	40 993.08 -	39 557.07 =	1 436.01
Exercice en cours	101 319.14 -	74 201.72 =	27 117.42

Soit une augmentation de 25 681.41 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 6 167.63 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	6 167.63 Euros
- en report à nouveau	:	0 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00 Euros
- Réserve légale	:	100.00 Euros
- Autres réserves	:	45 946.82 Euros
- Report à nouveau	:	0 Euros
Situation nette	:	47 046.82 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

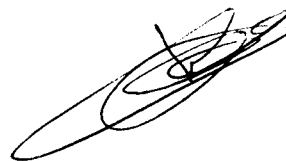


Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 JUIN 2017.

La collectivité des associés décide d'affecter le
résultat de l'exercice clos le 31/12/2016
soit un bénéfice de 6 167.63 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	6 167.63 Euros
- en report à nouveau	:	0 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

Il est rappelé que l'exercice précédent a donné lieu à une
distribution de dividende de 0 €.



Cabinet FALAVEL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE A L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION DE LYON

13, le Pré Vert

26300 JAILLANS

Tél. 04 75 48 86 08

Fax 04 75 48 89 08

Le 12/7/2017

Greffé TC Aubenas

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

Comptes annuels
EURL AIN

+ 1 chèque de 45,48 €

Merci d'envoyer les justificatifs à notre cabinet

Nous vous en souhaitons bonne réception,
et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

le Gérant